

EXTRAIT DU REGISTRE
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 20 OCTOBRE 2017

L'an deux mil **dix-sept** et le **vingt octobre** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, Maire,**

Présents : **Mmes** BERSANS, BRUN, BERNADAS, CLASTRE, HOURS, **MM.** MARSAGUET, DUPOUY, PIAT, TIRET-CANDELE, MICHON, VALTON, SANCHEZ.

Absents-excuses : Mme LACAVE-PISTAA (pouvoir à Mme HOURS), M. MEGE

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 août 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents + 1 pouvoir

2°) Cimetière : signature d'un contrat de transaction

Mme le Maire rappelle que la gestion du cimetière est une compétence communale. Les archives sont très anciennes et comportent quelques omissions ce qui a conduit à attribuer une concession qui avait déjà fait l'objet d'un titre de propriété.

Afin de réparer son erreur, la commune a trouvé un terrain d'entente avec la famille et les parties vont signer un contrat de transaction.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 1 pouvoir

3°) Organisation du régime de travail à temps partiel

Mme le Maire rappelle que les agents de la commune peuvent demander à travailler à temps partiel.

L'adjoint technique a sollicité une autorisation pour travailler à temps partiel à raison de 50 % de son temps plein à compter du 1^{er} novembre 2017. Sa demande a été dans un premier temps, soumise à l'approbation du Comité Technique Paritaire et a reçu **un avis favorable** du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités.

Le Conseil Municipal a approuvé les modalités d'organisation du travail à temps partiel de l'agent communal à compter du 1^{er} novembre 2017.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 1 pouvoir

**4°) Electrification rurale : programme «FACE AB (extension souterraine) 2017»
Approbation du projet et du financement de la part communale : Affaire n°17EX058**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé au SYNDICAT D'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux d'alimentation de la propriété M. SANCHEZ Jérôme.

Les travaux seront confiés à l'Entreprise CEGELEC.

Mme le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale FACE AB (Extension souterraine) 2017, propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal décide de procéder aux travaux, charge le SYNDICAT D'ENERGIE de l'exécution des travaux et en approuve le financement ci-après :

Coût total : 13 058,67 € dont 2 575,36 € financés par la commune sur fonds propres.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 1 pouvoir (M. SANCHEZ est sorti et n'a pas pris part au vote)

**5°) Electrification rurale : programme «FACE AB (Génie civil France Telecom 2017»
Approbation du projet et du financement de la part communale : Affaire n°17TE043**

Mme le Maire informe qu'elle a également demandé au SYNDICAT D'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude de travaux de Génie civil France Telecom liée aux travaux d'électrification de la propriété de M. SANCHEZ Jérôme.

Les travaux seront confiés à l'Entreprise CEGELEC.

Mme le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Génie Civil France Telecom 2017 » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal décide de procéder aux travaux, charge le SYNDICAT D'ENERGIE de l'exécution des travaux et en approuve le financement ci-après :

Coût total : 797,56 € à financer par la commune sur fonds propres.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents (M. SANCHEZ est sorti et n'a donc pas pris part au vote) + 1 pouvoir

6°) Divers

a) Cimetière :

Mme le Maire fait remarquer que le mur du cimetière se fend. A surveiller.

b) Ecole :

La rentrée scolaire s'est bien passée. Le corps enseignant est composé de six professeurs car certains travaillent à temps partiel. 54 enfants sont rentrés en septembre, 2 enfants rentreront après les vacances de la Toussaint et trois enfants rentreront en janvier 2018.

Des parents d'enfants fréquentant le collège ont demandé à ce que leurs enfants puissent bénéficier des services de la garderie. En tant que service public, la commune est en droit de les accueillir. La prestation sera facturée aux parents en fin de mois.

c) Voirie :

Des travaux d'entretien de la voirie auront lieu chemin du moulin de Lasahitte, chemin du Pont de côtre, chemin du moulin, chemin Capuret et chemin de Chin.

Les abris bus en bois vont être rénovés.

d) Vendanges des vignes de la mairie :

Jeudi 12 octobre 2017, les enfants de l'école, accompagnés de leurs professeurs sont venus vendanger les vignes situées face à la mairie. Très belle journée et tout le monde était enchanté.

e) Cantine :

Le piano de la cantine a été remplacé par un four à vapeur et des plaques à induction. Le tout est financé par l'Agglomération de PAU.

N'ayant plus à délibérer, la séance est levée à 22 h 45

Les délibérations du Conseil Municipal le cas échéant et le présent compte-rendu seront affichés en mairie.

